

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault

commune de **Saint Florentin (Indre)**

BAPTEME
NAISSANCE

[Signature]

L'an mil huit cent vingt et un le douze
 mois de décembre heures de quatorze sous par devant moy procureur
 lorsque nous avons fait fonction d'officier public de l'état civil de la
 commune de Saint Florentin Canton de Yvetot Département
 de Seine et Oise par Pierre Trochet de Paris au bourg qui nous
 a déclaré que Solange potier son épouse est accouchée d'un enfant
 a six heures de nuit d'un enfant de son épouse qui nous
 donne le nom de Solange le premier témoin est Jean Guillon
 journalier a meurt age de trente ans le second est Lucien
 Gaillon charron age de trente neuf ans tous de Solange Trochet
 femme deudit Gaillon tant de l'un que de l'autre age de trente neuf ans
 domiciliés communément a la Chapelle qui ont déclaré avoir vu
 le présent acte a nos yeux et déclaré leur en avoir fait acte.

1822
 Trochet Solange
 l'officier légal

[Signature]
 Procureur

N° 1.

L'AN mil huit cent quarante-six, le *quinzième jour*
du mois de *juin* à *une* heure du *soir* par-devant

Patrigon
Louis

Nous *François Langlois*, conseiller municipal délégué,
Officier de l'Etat civil de la commune de *Saint-Florentin*,
canton de *Natan*, — département de l'Indre, est comparu

Alexandre
Garnier

Louis Alexandre Patrigon âgé de *etant légal*
ans profession de *journalier*, domicilié *au lieu de*

fontaine, en cette commune, — lequel nous a
présenté un enfant du sexe *masculin* né le *treizième*
à six heures du *soir* de *Saint-Florentin* et de
Marie Patrigon, *veuve*, —
et aujoind.

présenté un enfant du sexe *masculin* né le *treizième*
à six heures du *soir* de *Saint-Florentin* et de
Marie Patrigon, *veuve*, —
et aujoind.

et auquel il a déclaré

vouloir donner les prénoms de *Louis Alexandre*.

François
Berthelot

Les dites déclaration et présentation faites en présence de *Alexandre*
Lutier, — premier témoin majeur,

âgé de *vingt-sept* ans, profession de *journalier*
domicilié *dans cette commune*, —

P.
A.

et de *François Perreau*, — second témoin majeur,
âgé de *quarante-huit* ans profession de *journalier*
domicilié *dans cette commune*, —

et ont, les déclarant et témoins, *declaré respicivem* signer le

présent acte de naissance, que nous *et vous*
signé, après lecture faite.

François
Berthelot

L. J. P.

N° 1)
Pétrigoy
Olypaine
Désirée

L'AN mil huit cent quarante-neuf, le *Premier jour*
du mois de *novembre* à *quatre heures*, du *soir* par-devant
Nous *Jules Philippe Bauhery* *notaire*
Officier de l'Etat civil de la commune de *Saint-Florentin*,
canton de *Yatou*, — département de l'Indre, est comparu
Louis Alexandre Pétrigoy âgé de *vingt quatre*
ans profession de *journalier* domicilié en *Bourg*
de *cette commune* lequel nous a
présenté un enfant du sexe *féminin* né le *vingt octobre*
à *sept heures*, du *soir* de lui déclarant et de
Joseph Pétrigoy, *son épouse*

et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de *Olypaine Désirée*. —

Les dites déclaration et présentation faites en présence de *Alexandre*
Luthier, — premier témoin majeur,
âgé de *vingt deux ans*, profession de *journalier*
domicilié en *la commune de Saint-Florentin*
et de *Valentine Ferray* second témoin majeur,
âgé de *quarante ans* profession de *typeran*
domicilié en *cette commune*

et ont, les déclarant et témoins, *déclaré se voir signer*
le présent acte de naissance *qu'en son honneur*
Liqué, lecture faite.

Jules P. Bauhery

N° 2

L'AN mil huit cent soixante-seize, le douze
du mois de février, à quatre heures du soir, par-devant

Nous François-Henri Bouzian & Marie
Officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Florentin
canton de Vatan, département de l'Indre, est comparu

Jean-Baptiste Darnault âgé de vingt-quatre
ans, profession de cultivateur, domicilié au lieu

Naudin, en acte communal, le quel nous a
présenté un enfant du sexe féminin né le 12 février
à deux heures du soir, de lui Richard et de Marie

Juliette Crummeau, son épouse, âgée de vingt-deux ans,
sans profession, en son domicile, et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de Ernestine Marcelline

(No pas oublier de transcrire en
marge de chaque acte le nom de
l'enfant nouveau-né, ou y ajoutant
l'indication de sa qualité, comme
garçon légitime ou fille légitime,
garçon naturel ou fille naturelle).

Lesdites déclaration et présentation ont été faites en présence de Pierre
Crummeau premier témoin majeur,

âgé de quarante-sept ans, profession de cultivateur,
domicilié à Saint-Florentin.

et de Dieux Brouard second témoin majeur,
âgé de vingt-huit ans, profession de cultivateur,
domicilié en acte même communal

et ont, les déclarant et témoins, signé avec nous le présent

Darnault Ernestine Marcelline à la lecture faite

à contracté mariage à Vatan le 10 janvier

1875 avec Henri à 12 janvier 1872

Alexandre Eugène Choret Crummeau

Lesoudun, le 12 février 1876

LE GREFFIER,

N° 2

Brouard Darnault
Crummeau

MARRIAGE

(Se reporter en outre, pour renseignements, à la circulaire du 10 novembre 1850, page 281 du Recueil des actes administratifs de la même année.)

Faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du code Napoléon, intitulé DU MARIAGE, nous avons interpellé les futurs époux, ainsi que les personnes qui autorisent le mariage, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, sa date, les noms et le lieu de résidence du notaire, et, après avoir reçu d'eux la déclaration qu'il

est fait un contrat de mariage, le 28 du vingt-huit avril mil huit cent soixante-quinze, devant M^r Lecomte, notaire à Saint-Florentin de Valen, suivant acte qui suit, —

Nous, Officier de l'Etat civil, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la Loi, que

Jean-Baptiste Darnault et Marie-Juliette CrumEAU

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence de

Paul Darnault, âgé de trente quatre ans, marié, fils de l'époux défunctuel; Guilly Darnault Fiches, âgé de quarante-neuf ans, marié, frère de l'époux défunctuel; Rouven le Bois Bouctant Darnault, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, beau-frère de l'époux, demeurant à Saint-Maurice; Charles Bichon, âgé de trente huit ans, cultivateur, cousin de l'épouse, demeurant à Bouge; et les témoins, lesquels après qu'il leur a été aussi donné lecture, l'ont signé au mois d'avril que le futur et contractant et sa future épouse et les quatre témoins et le maire de l'époux qui ont signé au mois d'avril.

Marie CrumEAU Darnault Jean-Baptiste Darnault

**SEPULTURE
DECES**